



Conditions générales d'inscription pour les séjours...

1. Inscription... Votre demande est enregistrée et validée dès réception :

- Du dossier d'inscription dûment complété et signé
- Du versement du règlement en 1 ou plusieurs chèques OU en 1 fois par CB
- Du versement du montant de la cotisation valable du 01/09 au 31/08 de chaque année

- **Ne pas oublier** le certificat de non contagion et d'aptitude à la pratique du Cirque (à faire dans les 15 jours avant le départ)
- **Ne pas oublier** la fiche de liaison sanitaire obligatoire complétée et signée accompagnée d'un photo
- **Ne pas oublier** l'attestation de test d'aisance aquatique (si elle est demandée dans le mail d'inscription)

2. Soins médicaux... Durant le séjour, notre association fait l'avance des frais médicaux (visite chez le médecin et médicaments). En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. **En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.**

3. Droit à l'image...

En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo ou filmé. **Si toutefois le responsable légal refuse cette utilisation de l'image, il devra le notifier par écrit (lettre ou mail) à Uto'Pistes avant le début du séjour.** Notre engagement est d'utiliser les photos et vidéos qui sont prises au cours des séjours uniquement pour les brochures éditées par l'association et pour notre site web.

4. Argent de poche...

Il n'est absolument pas indispensable. Si les parents décident néanmoins de munir leur enfant d'espèces, nous leur conseillons la **modération** et rappelons l'association Uto'Pistes ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol (l'argent peut être confiée au directeur à condition qu'il soit dans un porte monnaie qui ferme et marqué au nom et prénom de l'enfant).

5. Perte et vol...

Il n'est pas rare, qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, **Uto'Pistes ne peut-être tenu pour responsable** et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...). Nous invitons les parents à conscientiser leur enfant à la responsabilité de leurs affaires personnelles. Nous vous conseillons de marquer les vêtements au nom de l'enfant. **Les téléphones portables, MP3, MP4 et appareils photos numériques ne sont pas couverts par l'assurance et nous vous conseillons de ne pas remettre ces appareils à votre enfant pour partir en séjour.**

6. Assurance...

Notre association est couverte par un contrat de RC par **SMACL Assurance** (numéro de sociétaire : 156392/R).

- Adresse : 141 avenue Salvador Allende, CS 20000 - 79031 - NIORT CEDEX 9.
- En accidents et responsabilité civile (la responsabilité des parents peut être engagée sur les dommages causés par l'enfant).
- Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir des vêtements peu chers et peu salissants).

7. Régimes alimentaires spécifiques...

Toute préconisation médicale (allergies...) devra nous être signalée à l'inscription (afin de vérifier sa compatibilité avec le séjour envisagé) et ensuite portée sur la fiche sanitaire (pour suivi durant le séjour). Il est à noter que nous portons une vigilance sur la qualité des denrées, partant du principe qu'une nourriture saine et équilibrée favorise une meilleure santé. Il se peut, dans la mesure des possibilités, que nous mangions Bio et/ou Local !

8. Projet...

Le projet éducatif ainsi que le projet pédagogique sont consultable sur notre site internet (<http://uto-pistes.com>) ou sur demande. Notre pédagogie est basée sur les principes de la coopération. Nous accompagnons l'enfant vers la connaissance de soi en favorisant : l'autonomie, l'estime de soi, la responsabilité, la gestion constructive des conflits, la gouvernance participative et la communication non violente.

9. Annulation...

- 60 jours avant le début du séjour : 35€ de frais administratifs retenus
- Entre 59 à 30 jours avant le début du séjour : 50% du prix total du séjour retenu
- Entre 29 et 9 jours avant le début du séjour : 75% du prix total du séjour retenu
- Moins de 8 jours avant le départ ou non présence du participant le 1er jour : 100% du prix total du séjour retenu
- A NOTER : Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Signature avec la mention « lu et approuvé » :

Pour les ENFANTS...